



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2016
19 heures 00

CS/MG

N° 001983

Aménagement Urbain
- Gestion du service
de location du parc de
vélos à assistance
électrique de la ville
(Vel'apt).

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 12 avril 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 avril 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale),

ONT DONNE PROCURATION : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

ABSENTS : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Par délibération n°1781 du mardi 16 décembre 2014, le Conseil Municipal d'Apt a approuvé la réalisation de l'opération intitulée « Projet d'optimisation de la véloroute : relais vélo et liaison douce » qui a permis l'acquisition par la ville d'un parc de 18 vélos à assistance électrique destinés à la location pour les aptésiens. Ce projet pilote a bénéficié de financements européens dans le cadre du programme LEADER.

En 2015, la gestion du service de location du parc de vélos a été confiée à la plateforme de mobilité ZAPT portée par le CBE. La convention de partenariat ci-jointe, signée le 24 avril 2015 entre la ville d'Apt et ZAPT, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre et de financement de ce service. La convention a pris effet à compter du 17 avril 2015 pour une durée d'un an. La rémunération de ZAPT était constituée d'une part fixe et d'une part variable : la commune d'Apt a versé à ZAPT un montant forfaitaire de 1000 € afin de permettre le lancement du projet et ZAPT percevait les recettes issues de la location des vélos.

Le compte-rendu d'utilisation du service, joint à cette délibération, fait état d'un bilan très satisfaisant pour la période du 17 avril 2015 au 29 février 2016 avec un total de 61 locations effectuées. Le montant des recettes réalisées a permis de couvrir les dépenses nécessaires à la gestion du service. A partir d'avril 2016, les vélos sont tous réservés et une liste d'attente est déjà constituée.

Dans ces conditions, et compte-tenu de la date de fin de la convention de partenariat actuelle (17 avril 2016), ZAPT propose de poursuivre la gestion du parc de la ville d'Apt sans participation financière de la commune. Cette plateforme de mobilité rassemble plusieurs solutions de déplacements au sein d'un guichet unique et offre des services complémentaires aux utilisateurs du parc de vélos d'Apt. ZAPT a également pour objectif de développer l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail et organisera en 2016 une action de

sensibilisation auprès des salariés des entreprises aptésiennes.

A partir du 1^{er} avril 2016, ZAPT sera portée par l'association AZIMUT Provence, issue à l'origine de la volonté de plusieurs groupements d'entreprises à promouvoir le covoiturage sur le territoire de la basse vallée du Rhône. Le transfert de ZAPT vers AZIMUT Provence a pour objectif de fédérer les compétences des deux structures et de proposer un service d'animation et de conseil en mobilité sur l'ensemble du Vaucluse. Le futur lieu d'implantation de ZAPT sera localisé aux alentours de Coustellet : la chargée de mission responsable de la gestion du parc de vélos continuera d'assurer ses permanences téléphoniques et sa présence sur le territoire d'Apt pour la bonne réalisation du service.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Prend acte de la convention de partenariat (ci-jointe) signée le 24 avril 2015 entre la ville d'Apt et ZAPT pour la gestion du service de location des 18 vélos à assistance électriques acquis par la ville en 2015.

Prend acte du bilan satisfaisant de la gestion du service de location du parc de vélos de la ville par ZAPT pendant la période du 17 avril 2015 au 29 février 2016 (ci-joint).

Prend acte de la volonté de ZAPT de poursuivre la gestion de ce service sur Apt compte tenu de date de fin (17 avril 2016) de la convention de partenariat.

Précise que la ville d'Apt ne sera pas sollicitée financièrement par ZAPT pour la gestion de ce service.

Approuve le principe de gestion du service de location du parc de vélos de la ville par ZAPT qui sera portée par l'association AZIMUT Provence à partir du 1^{er} avril 2016.

Mande Madame le maire à signer la future convention de partenariat pour la gestion du parc de vélos de la ville avec ZAPT, et à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI